

AR Prefecture

024-212402564-20251014-CDELIB2025_93-DE
Reçu le 22/10/2025
Publié le 22/10/2025



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze octobre, le Conseil Municipal de la Commune de MARSAC-SUR-L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Yannick BIDAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 19
Pouvoirs : 03
Votants : 22

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 octobre 2025

Présents : Mmes et MM. BIDAUD Yannick, DUTILLEUL Jean-Marc, ALLEGRE Oumel, MAIRE Jean-Marie, LE BOUC Nathalie, SIOSSAC Antoine, VALLAEYS Philippe, DUBOIS Patrick, ARNAUD Nathalie, FAURE Marie-Laure, BERBESSOU Véronique, SOURMAY Stéphane, DALESME Delphine, VALLAEYS Victor, VINCKE Christophe, LEGLAT Isabelle, BROS Stéphane, LAGARDE Thierry, MEYNIER Patrice.

Absents ayant donné pouvoir : LHOUMAUD Peggy (pouvoir à SOURMAY Stéphane), MARQUES Patrick (pouvoir à SIOSSAC Antoine), LEGLAT Isabelle (pouvoir à BIDAUD Yannick).

Absente sans donner pouvoir : JODON Julia

Véronique BERBESSOU a été élue secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.).

2025/93. Attribution de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Marsac-sur-l'Isle à ISLE

Rapporteur Antoine SIOSSAC

Monsieur le Rapporteur indique que la rivière Isle a façonné ce territoire depuis des siècles. Lieu de vie, de partage, de rencontres et de contemplation, elle unit les berges, les villes et cours d'eau de son bassin versant.

Elle est bien plus qu'une rivière, elle est un bien commun.

En attribuant la Citoyenneté d'Honneur à Isle, la Commune de Marsac-sur-l'Isle réaffirme son attention et sa reconnaissance à cette rivière, élément central de son histoire et de son identité et lui permet d'exister au sein de nos institutions.

La Commune de Marsac-sur-l'Isle exprime également par cette délibération son soutien aux initiatives visant à protéger cette rivière et à promouvoir son rôle crucial dans l'équilibre écologique et culturel de ce territoire.

Pour l'ensemble de ces raisons, afin de réaffirmer l'attachement et l'appartenance des habitants et habitantes de Marsac-sur-l'Isle à leur rivière, il vous est proposé d'accorder la Citoyenneté d'Honneur à Isle.

AR Prefecture

024-212402564-20251014-CDELIB2025_93-DE

Reçu le 23/10/2025

Publié le 23/10/2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
Vote Code Général des Collectivités Territoriales,

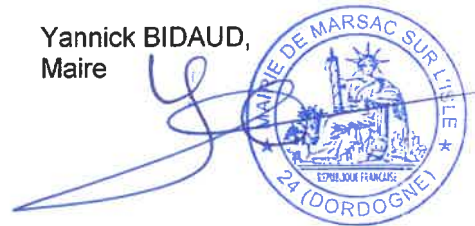
Considérant l'importance de la rivière Isle et de son bassin versant sur notre territoire tant sur le plan environnemental que sociétal,
Considérant la volonté de la Commune de protéger, préserver et valoriser ce précieux écosystème

DECIDE DE :

- **ATTRIBUER la Citoyenneté d'Honneur de la Commune de Marsac-sur-l'Isle à Isle ;**
- **AUTORISER Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Yannick BIDAUD,
Maire



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
Et publication ou notification du :

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants : - recours administratif gracieux auprès de mes services, - recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr